

Préambule :

Ce document a pour objectif de réguler plusieurs points du règlement actuel afin d'améliorer le climat de pratique U12-U13 Label.

1 – POULES LABEL

Les Poules "Label" sont constituées pour les U13 des équipes 1 (U13) des Clubs labellisés sur la base du volontariat.

Les Poules "Label" sont constituées pour les U12 des équipes 2 (U12) des Clubs labellisés sur invitation de la Commission Technique et des Jeunes en prenant en compte les conditions d'accessibilité à la pratique U13 Critérium (voir critères d'accessibilité ci-après).

L'engagement est donc valable pour une saison. Il est renouvelable tous les ans. Les clubs intégrant ces Poules « Label » s'engagent à respecter un cahier des charges précis.

CAHIER DES CHARGES

a) Déroulement de la saison

- Chaque saison, un calendrier précisant l'organisation et le déroulement de la saison sera envoyé aux clubs concernés par ces poules.
- Il est rappelé que la participation à chaque action organisée est obligatoire.

b) Encadrement

- L'éducateur responsable de l'équipe U13 engagée en Poule Label Jeunes devra être titulaire obligatoirement du diplôme fédéral « Responsable école de foot », OU du diplôme fédéral « coach jeunes » OU au minimum du BMF.
- L'éducateur responsable de l'équipe U12 engagée en Poule Label Jeunes devra être titulaire obligatoirement du Certificat Fédéral d'Initiateur U10 U13 certifié OU du diplôme fédéral « Responsable école de foot », OU du diplôme fédéral « coach jeunes » OU au minimum du BMF.
- Ceux-ci devront être titulaire d'une licence d'éducateur fédéral.
- Un dirigeant, titulaire d'une licence FFF, devra être clairement identifié sur cette équipe.
- Ceux-ci devront être présents sur chaque action faisant partie du calendrier de ces Poules Label Jeunes.
- Ils s'engagent à utiliser la feuille de match informatisée sur les rencontres et à fournir correctement l'issue de chaque rencontre la feuille de défi jonglage et la fiche de liaison (si besoin) 7 jours au plus tard après la rencontre.
- Deux arbitres capacitaires licenciés et formés par équipe engagée.

c) Organisation des actions des Poules Label Jeunes

- Le club s'engage à organiser les rencontres à domicile prévus lors de la 1ère et 2ème phase (voir calendrier 1ère phase et 2ème phase) et à garantir le « meilleur accueil possible » aux équipes visiteuses, aux arbitres désignés et aux différents représentants du District ou des Groupements.
- Le club s'engage à proposer ses installations sportives afin d'organiser les actions prévues pour les Poules Label Jeunes selon les besoins.

d) Etat d'esprit des Poules Label Jeunes

Le club, les éducateurs et les dirigeants concernés s'engagent à :

- Respecter les horaires des rencontres et des opérations prévues.

- Faire les demandes de modification de match sur Footclubs 14 jours avant la date prévue de la rencontre à la Commission Sportive (article 6.02 des Règlements Sportifs)

e) Arbitrage

- Chaque club s'engage à assurer l'arbitrage de tous ses matchs à domicile en U12 et en U13. Pour cela, il faudra présenter un licencié du club (dirigeant, joueur, U15, U17, U19, ...), ayant participé à la formation « arbitre capacitaine » de la saison en cours sur une date communiquée ultérieurement, ou sur les 2 saisons précédentes (formation sur les lois du jeu à 8).
- Le nombre d'arbitres capacitaires par club sera minimum de deux licenciés mais il est possible d'en proposer plus.
- Les personnes ayant suivi la formation d'arbitres capacitaires auront une carte spécifique qui sera à présenter lors du match au même titre que les licences des joueurs et éducateurs.
- Cette formation est valable trois ans à partir de la saison 2024/2025, deux ans pour ceux qui l'ont passé la saison dernière.
- L'équipe recevant se doit de présenter un arbitre capacitaine pour l'arbitrage du match. Si cela n'est pas possible, l'équipe visiteuse peut présenter un arbitre capacitaine.
- Les personnes ayant suivie cette formation "Arbitre capacitaine" sont prioritaires pour arbitrer des matchs de poules de groupement et/ou des matchs de plateaux U11 sur le département. Le non-respect de ce cahier des charges fera l'objet d'une étude, par la commission compétente, qui pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des Poules Label.

LA SAISON SE COMPOSE DE DIFFÉRENTS TEMPS OBLIGATOIRES :

- 2 phases de 7 journées.
 - Les matchs de foot sont précédés d'une épreuve de jonglerie.
 - La matinée de recyclage des Educateurs.
 - La participation à la coupe de Lyon et du Rhône Futsal U13 (1 équipe engagée).
Pratique à 8 contre 8.
3 remplaçants par équipes.
Match de 2 x 30 minutes.
Lois du jeu du Foot à 8 (hors-jeu à la médiane).
Epreuve de jonglerie avant chaque match (voir règlement de l'épreuve) - sauf matchs exempts.
Comptabilité des points et classement :
 - Match gagné : 3 points
 - Match nul : 1 point
 - Match perdu : 0 point
 - Epreuve de jonglerie : +1 point par rencontre à l'équipe qui remporte le défi
- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes le classement s'effectuera :
- a) par le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes intéressées (sans l'épreuve de jonglerie)
 - b) par le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes intéressées (avec l'épreuve de jonglerie)
 - c) par le goal-average particulier (à la différence de buts) sur les rencontres jouées entre les équipes restées à égalité après a) et b)
 - d) si toujours égalité, le classement s'effectuera au goal-average général (différence de buts sur l'ensemble du championnat)
- Passage de la 1ère phase à la 2ème phase
La constitution des poules pour la 2^{nde} phase se fera en tenant compte des résultats sur la 1^{ère} phase.

2 – GROUPEMENTS U13 ET U13F A 8

Pratique en Groupement pour toutes les autres équipes avec l'organisation suivante :

- 1ère phase de 7 journées (poules de 8)
- 2ème phase de 7 journées (poules de 8)
- Pratique du Football à 8 avec le hors-jeu à la ligne médiane. Match de 2 x 30 minutes.
- 4 poules "intergroupements" de 6 équipes soit 24 équipes (la répartition d'équipe par groupement est décidée chaque début de saison par la Commission Technique et des Jeunes en relation avec les Groupements, possibilité d'avoir deux équipes par Club pouvant accéder aux poules « intergroupements »
- Les équipes qui accèdent aux Poules « intergroupements » sont celles qui finissent dans les 2 ou 3 premières places des poules A, B et/ou C et/ou D (en fonction des groupements et du nombre d'équipes concernées)
- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes (dans la même poule ou dans des poules différentes) le classement s'effectuera :
 - a) par le goal-average particulier (à la différence de buts) sur les rencontres jouées entre les équipes à égalité (dans une même poule)
 - b) par le tirage des lettres effectué lors de l'AG d'hiver du DLR - Mise en place de l'épreuve de jonglerie avant chaque rencontre pour les poules « intergroupements »
- Mise en place de l'épreuve de jonglerie avant chaque rencontre pour les poules « intergroupements »

Pratique U13F (gestion par la CTJ) avec l'organisation suivante :

1ère phase : 5 poules géographiques (en fonction du nombre d'inscriptions)

2ème phase : poules de niveau en fonction des résultats de la 1ère phase

3 – ÉPREUVE DE JONGLERIE

Elle concerne les Poules « Label » 1ère phase (une évolution pourra être proposée pour l'épreuve de jonglerie à partir de la 2ème phase) et Poules intergroupements.

Chaque rencontre est précédée d'une épreuve de jonglerie.

a) Les objectifs :

- Pied(s) : 50 contacts (pied droit et ou pied gauche)
- Tête : 20 contacts

b) Les règles :

- Lever du ballon au pied pour le jonglage pied
- Lever du ballon à la main pour le jonglage tête
- Aucune surface de rattrapage
- Après chaque contact, le pied de jongle doit toucher le sol
- 2 essais au(x) pied(s)
- 2 essais à la tête
- Seul le meilleur essai au(x) pied(s) et à la tête de chaque joueur est pris en compte

c) Le déroulement :

Faire le maximum de couples possibles (A1 avec B1, A2 avec B2...) suivant le nombre de joueurs des équipes.

Participe à l'épreuve de jonglerie tous les joueurs. Exemple : équipe A 11 joueurs présents – équipe B 10 joueurs présents – donc constitution de 10 couples et le 11ème effectue sa jonglerie avec l'éducateur de l'équipe adverse.

Les enfants se saluent avant et après l'épreuve.

Chaque couple est responsable du comptage de ces jongles.

A la fin des manches, les enfants viennent communiquer leurs résultats aux éducateurs.

d) Comptage des points :

Addition de la totalité des jonglages des joueurs pour chaque équipe (meilleur essai pied(s) + meilleur essai tête de tous les joueurs ayant participé à l'épreuve de jonglerie).

L'équipe vainqueur de l'épreuve de jonglerie se voit attribuer, après contrôle de la fiche par la commission départementale compétente, un point supplémentaire au(x) point(s) obtenu(s) à l'issue de la rencontre.

En cas d'égalité :

- 1) addition de la totalité des jonglages de la tête
- 2) en cas de nouvelle égalité, addition de la totalité des jonglages pied(s)
- 3) et s'il y a toujours égalité, les 2 équipes seront déclarées ex-aequo. Elles marqueront donc un point chacune.

e) Feuille de match – Fiche épreuve de jonglerie

La fiche récapitulative épreuve de jonglerie est :

- à compléter avec précisions
- à joindre et à adresser impérativement avec la feuille de match au District de Lyon et du Rhône de Football

4 – CRITÉRIUM RÉGIONAL U13

La Ligue LAuRAFoot organisera un critérium régional U13 sur la 2ème phase. 12 équipes de notre district proposées par la commission technique et des jeunes seront concernées selon les critères suivants :

- Club labellisé
- Equipe U14 en pratique régionale
- Equipe U15 en pratique régionale
- Classement U15 R2 de la saison précédente
- Classement U15 D1 de la saison précédente
- Niveau du Label obtenu

5 – RÈGLEMENT DU FOOT A 8

Loi 1 : Le Terrain

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes :

- Longueur : 60/80 mètres
- Largeur : 45/55 mètres, (tolérance 2/3 mètres + ou -).
- Dimensions qui correspondent à un demi-terrain de jeu à 11.

Les dimensions de but seront de 6 m x 2,10 m (tolérance 2m).

Les buts sont placés sur la ligne de Touche du terrain à 11, de préférence (les buts pivotants sont recommandés).

Le cercle central aura 6 mètres de rayon : le point de réparation sera placé à 9 mètres du but.

Les remises en jeu (du pied) devront également s'effectuer à 9 mètres de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation dans le prolongement des poteaux.

Loi 2 : Le Ballon

Emploi d'un ballon n°4 de 63,5 à 66 cm de circonférence, convenablement gonflé.

Loi 3 : Nombres de joueurs/joueuses

Une équipe se composera de 8 joueurs/joueuses dont un gardien de but. Une équipe pourra présenter 8 joueurs/joueuses, plus 3 remplaçant(e)s maximum. Le nombre de joueurs/joueuses muté(e)s est de 4 au maximum dont 1 hors délai par équipe inscrite sur la feuille de match. Les remplacements sont effectués uniquement sur les « temps de rotations » au bout de 15 minutes dans chaque période.

Pour les équipes U12 et U13 Label, le non-respect à répétition de ce point du règlement entrainera la bascule de l'équipe concernée en groupement sur la phase suivante et / ou sa non-accession à la pratique Critérium.

Une équipe présentant moins de 6 joueurs/joueuses est déclarée forfait.

Surclassement : Conformément aux dispositions de l'article 73 et 168 des règlements généraux, une équipe « U13 » ou « U13F » ne peut comporter plus de trois joueurs ou joueuses « U11 » ou « U11 F ».

Une équipe U13 label (hors équipe d'un club professionnel) ne peut comporter plus de trois joueurs ou joueuses « U12 » ou « U12 F ».

Une équipe U12 label (hors équipe d'un club professionnel) ne peut comporter plus de trois joueurs ou joueuses « U11 » ou « U11 F ».

Pour les équipes U12 et U13 Label, le non-respect à répétition de ce point du règlement entrainera la bascule de l'équipe concernée en groupement sur la phase suivante et / ou sa non-accession à la pratique Critérium.

Loi 4 : Equipement du joueur

Identique à celui du jeu à 11. Le port des protège-tibias est obligatoire.

Loi 5 : Arbitre

Identique à celui du jeu à 11. Un bénévole peut arbitrer sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 8 et qu'il soit licencié FFF de la saison en cours. Pour les poules « Label Jeunes » ce sont les arbitres capacitaires qui arbitrent.

Loi 6 : Arbitres assistants

L'un(e) des remplaçant(e)s occupe le rôle d'arbitre assistant(e) sur une période de 15 minutes.

Loi 7 : Durée du match

La durée de la partie pour les U13 et U13 F sera de 2 x 30 minutes. Pas de prolongation.

Loi 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu

Identique à celui du jeu à 11. Les joueurs/joueuses adverses devront se trouver à 6 mètres du ballon.

Loi 9 : Ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celui du jeu à 11

Loi 10 : But marqué

Identique à celui du jeu à 11

Loi 11 : Hors-jeu

Le hors-jeu est à partir de la ligne médiane.

La reprise du jeu à la suite d'un hors-jeu s'effectuera par un coup franc indirect.

Loi 12 : Fautes et comportement antisportif

Les fautes peuvent être sanctionnées soit d'un coup franc direct soit d'un coup franc indirect. Toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation par l'équipe défendant et passibles du coup franc direct, entraînent, bien entendu, un coup de pied de réparation (pénalty).

Le gardien/la gardienne de but ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied de son partenaire. Le gardien/la gardienne ne peut relancer de volée ou de demi-volée.

Loi 13 : Coups francs

Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :

- Fautes spécifiques du gardien/de la gardienne entraînant un coup franc indirect :
- Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'un partenaire*.
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée**.
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un(e) autre joueur/joueuse.
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'un partenaire.

* Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées.

** Dans le cours du jeu, lorsque le gardien/la gardienne est en possession du ballon, il(elle) peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.

Le coup-franc indirect sera effectué sur la ligne des 13 mètres, perpendiculairement à l'endroit de la faute, avec un mur situé à 6m du ballon.

- Reprise de jeu à la suite d'un hors-jeu.

Dans tous les autres cas, les fautes seront sanctionnées d'un coup franc direct.

Loi 14 : Coup de pied de réparation et coup de pied de pénalité

Le coup de pied de réparation (pénalty) est tiré à 9 mètres.

Loi 15 : Rentrée de touche

Identique à celle du football à 11.

Loi 16 : Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11.

Le ballon est placé devant le but, dans la zone virtuelle " 6x9 mètres " délimitée par la largeur des

montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de réparation. Le ballon est un jeu dès qu'il est botté et à clairement bougé. Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce le ballon soit en jeu.

Loi 17 : Coup de pied de coin

Identique à celle du football à 11.

La distance à respecter par les joueurs/joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres au lieu de 9,15 mètres.